

DECRET D /2023/ 0102 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT PROMULGATION DE LA LOI ORDINAIRE
L/2023/007/CNT DU 6 MARS 2023**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

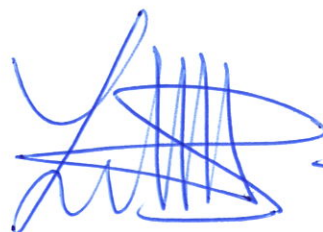
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1er : Est promulguée la Loi ordinaire L/2023/007/CNT du 6 mars 2023 portant autorisation de ratification du Protocole d'Accord établissant l'Alliance Smart Africa pour la République de Guinée approuvé lors de la Conférence de l'Union Africaine en sa 22^{ème} session de janvier 2014 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 AVR 2023,



Colonel Mamadi DOUMBOUYA